



# COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

## PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N° 180  
82<sup>ème</sup> année

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>2</b>
<b>ÉTAT DE PRÉSENCE</b> .....	<b>4</b>
<b>ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>6</b>
<b>AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATIONS</b> .....	<b>8</b>
Adoption du procès-verbal n° 179 du Comité du 8 février 2017 .....	8
Compte rendu d'activités du Président et du Bureau.....	8
<b>AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS</b> .....	<b>9</b>
<b>□ Délibérations pour acte</b> .....	<b>9</b>
Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2016-01-20/03 du 20 janvier 2016, modifiée .....	9
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 14 mars 2017 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2016-01-20/04 du 20 janvier 2016.....	9
État des travaux de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'année 2016.....	10
<b>□ Délibérations d'intérêt commun :</b> .....	<b>10</b>
Budget primitif 2017 du budget principal.....	10
Budget Primitif 2017 du budget annexe « Réseau de chaleur de Sathonay-Camp » .....	13
Budget primitif 2017 du budget annexe « réseau de chaleur de la tour-de-salvagny ».....	14
Budget primitif 2017 du budget annexe « Photovoltaïque » .....	15
<b>QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>15</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS</b> .....	<b>17</b>

<b>COMITÉ SYNDICAL MARCY L'ÉTOILE, MERCREDI 29 MARS 2017</b>
--

Le mercredi 29 mars 2017 à 18 h 50, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 22 mars 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, président du syndicat. La séance s'est tenue dans la commune de Marcy l'Etoile.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile)

Quorum : 54

Nombre de délégués en exercice..... 106

Nombre de délégués titulaires présents..... 62

Nombre de délégués suppléants présents..... 7  
(remplaçant un délégué titulaire)

Nombre de pouvoirs ..... 4

Nombre total de délégués ayant voix délibérative ..... 73

**Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire :**

- |                   |                     |                   |               |                     |
|-------------------|---------------------|-------------------|---------------|---------------------|
| • S. PEILLON      | (Métropole de Lyon) | donne pouvoir à : | P. ABADIE     | (Métropole de Lyon) |
| • J.-M. LONGUEVAL | (Métropole de Lyon) | donne pouvoir à : | G.-L. DEVINAZ | (Métropole de Lyon) |
| • P. DAVID        | (Métropole de Lyon) | donne pouvoir à : | P. CURTELIN   | (Métropole de Lyon) |
| • G. RONY         | (Irigny)            | donne pouvoir à : | P. PEREZ      | (Vernaison)         |

**Arrivée/Départ :**

- Arrivée de Madame REVEYRAND (Métropole de Lyon) à partir de la délibération n°5

**Assistent à la réunion :**

Monsieur CORON, directeur général des services

Madame FAES, responsable du service Administration générale

Mesdames MAMAN, THORAL et Monsieur FLAMMARION, service Administration générale

Madame TARRARE, chargée de communication

Madame HENNET, responsable du service Gestion du patrimoine

Madame FERRET, service Gestion du patrimoine

Madame FEDEROWICZ, Messieurs GRAIL et MOUYON, service EP/Dissimulation des réseaux

## ÉTAT DE PRÉSENCE

Délégués présents à la séance (x), excusés (e), présents mais non comptés dans le quorum (p)

ÉTABLISSEMENT	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	P	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	P
METROPOLE DE LYON	Pierre ABADIE	X	Lucien BARGE	
METROPOLE DE LYON	Guy BARRET	X	Guy BARRAL	
METROPOLE DE LYON	Denis BOUSSON		Jean-Pierre CALVEL	
METROPOLE DE LYON	Hector BRAVO		Laura GANDOLFI	
METROPOLE DE LYON	Thierry BUTIN	X	Bernard GENIN	
METROPOLE DE LYON	Bruno CHARLES	X	Alain GERMAIN	X
METROPOLE DE LYON	Pascal CHARMOT	e	Rolland JACQUET	
METROPOLE DE LYON	Gérard CLAISSE	X	Michel RANTONNET	
METROPOLE DE LYON	Philippe COCHET		Véronique SARSELLI	
METROPOLE DE LYON	Claude COHEN		Eric VERGIAT	
METROPOLE DE LYON	Pierre CURTELIN	X		
METROPOLE DE LYON	Jean-Luc DA PASSANO	e		
METROPOLE DE LYON	Pascal DAVID	e		
METROPOLE DE LYON	Michel DENIS	X		
METROPOLE DE LYON	Gilbert-Luc DEVINAZ	X		
METROPOLE DE LYON	Pierre DIAMANTIDIS	e		
METROPOLE DE LYON	Gilles GASCON	X		
METROPOLE DE LYON	Hélène GEOFFROY	e		
METROPOLE DE LYON	Pierre GOUVERNEYRE			
METROPOLE DE LYON	Marc GRIVEL	e		
METROPOLE DE LYON	Brigitte JANNOT	X		
METROPOLE DE LYON	Yves JEANDIN	X		
METROPOLE DE LYON	Murielle LAURENT	e		
METROPOLE DE LYON	Jean-Michel LONGUEVAL	e		
METROPOLE DE LYON	Pierre-Alain MILLET			
METROPOLE DE LYON	Bernard MORETTON	X		
METROPOLE DE LYON	Jérôme MOROGE			
METROPOLE DE LYON	Sarah PEILLON	e		
METROPOLE DE LYON	Joël PIEGAY	X		
METROPOLE DE LYON	Françoise PIETKA			
METROPOLE DE LYON	Virginie POULAIN			
METROPOLE DE LYON	Clotilde POUZERGUE	e		
METROPOLE DE LYON	Christophe QUINIOU	X		
METROPOLE DE LYON	Mohamed RABEHI	X		
METROPOLE DE LYON	Anne REVEYRAND	X		
METROPOLE DE LYON	Gilbert SUCHET	X		
METROPOLE DE LYON	Yves-Marie UHLRICH	e		
METROPOLE DE LYON	André VAGANAY	X		
METROPOLE DE LYON	Patrick VÉRON			
METROPOLE DE LYON	Alexandre VINCENDET			

COMMUNES HORS TERRITOIRE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	P	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	P
BRIGNAIS	Gilles DESFORGES	X	Nicolas DUFOURT	
CHAPONOST	Michel NAVISÉ	X	Rémi FOURMAUX	
CHASSELAY	Jean-Paul CIMETIERE	e	Alain PICHON	
COMMUNAY	Jean-Philippe CHONÉ	X	Franck DORBAIRE	
MILLERY	Michel CASTELLANO	X	Patrice BERARD	
ST SYMPHORIEN D'OZON	Guy PERRUSSET	X	René WINTRICH	
TERNAY	Didier GIRARD		Xavier DERMONT	

**Délégués présents à la séance (x), excusés (e), présents mais non comptés dans le quorum (p)**

<b>COMMUNES</b>	<b>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</b>	<b>P</b>	<b>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</b>	<b>P</b>
ALBIGNY SUR SAONE	Michel BALAIS	e	Nathalie DEPAOLI	
BRON	Christian LABIE	e	Martine RODAMEL	X
CAILLOUX SUR FONTAINES	André BRUYAS	X	Bernard JAILLET	
CALUIRE ET CUIRE	Philippe CHAISNÉ		Gaël PETIT	
CHAMPAGNE AU MT D'OR	Jean SKWIERCZYNSKI		Marc BUTTY	
CHARBONNIERES LES BAINS	Pascal FORMISYN	X	Laurent SAUZAY	
CHARLY	Marie-Laure RUÉ	X	Maurice GUERRIERI	
CHASSIEU	Jean-Jacques SELLÉS	e	Bernard DECHENAU	X
COLLONGES AU MT D'OR	Jacques CARTIER	X	Louis RUELLE	
CORBAS	Alain LEGRAS	X	Véronique GIROMAGNY	
COUZON AU MT D'OR	François AUBERTIN	X	Karine LUCAS	
CRAPONNE	François PASTRÉ	X	Christophe RUAT	
CURIS AU MT D'OR	Stéphane FERRARELLI	X	Philippe NICOLAS	
DARDILLY	Bruno GRANGE	X	Jean-Pierre ROUFFET	
DECINES-CHARPIEU	Dominique AMADIEU	X	Lionel FOREST	
ECULLY	Aimery FUSTIER		Isabelle BUSQUET	
FEYZIN	Decio GONCALVES	X	José DA ROCHA	
FLEURIEU SUR SAONE	Michel GIRAUD	X	Jean-Paul GUILLERMIN	
FONTAINES ST MARTIN	Jean-Marc SEYS	X	Rémy RIBAS	
FONTAINES SUR SAÔNE	Jacques GALLAND	e	Olivier BRUSCOLINI	X
FRANCHEVILLE	Claude GOURRIER	X	Olivier DE PARISOT	
GENAY	Max GHANEM	e	Sébastien CROZE	e
GIVORS	Brigitte D'ANIELLO ROSA	X	Henri BAZIN	
GRIGNY	Georges BURTIN	X	Xavier ODO	
IRIGNY	Gérard RONY	e	Jacques FLEURY	
JONAGE	Christophe ARTERO	X	David BOZOUKLIAN	
LIMONEST	Denis VERKIN	X	Jean-François POLI	
LISSIEU	Pierre-Arnaud GOUDET		Gilbert ARRIGONI	X
MARCY L'ÉTOILE	Yves JASSERAND	X	Alain FAUTRIÈRE	
MEYZIEU	Hervé BOCQUET		Freddy SABUNCU	
MIONS	Julien GUIQUET		Patrick TUR	X
MONTANAY	Patrice COEURJOLLY		Jean-Bernard COICAUD	
MULATIERE (LA)	Xavier PEPONNET		Florian PAGES	
NEUVILLE SUR SAONE	Marc RODRIGUEZ	X	Marc GRAZANIA	
OULLINS	Christian AMBARD	X	Bruno GENTILINI	
PIERRE-BENITE	Jocelyne CLAUZIER	X	Wilfrid COUPÉ	
POLEYMIEUX AU MT D'OR	François JOLLY	X	Benjamin DECLAS	
QUINCIEUX	Michèle MUREAU	X	Germain LYONNET	
RILLIEUX LA PAPE	Philippe DE LA CRUZ	X	Frédéric PERROT	
ROCHETAILLEE SUR SAONE	Bernard POIZAT	X	Bernard DUMAS	
ST CYR AU MT D'OR	Gérard FRAPPIER	e	Gilbert RAY	e
ST DIDIER AU MT D'OR	Christiane HOMASSEL	X	Claude BASSET	
ST FONTS	Jean-Paul FLAMMARION	X	Khadija ZERDALI	
ST GENIS LAVAL	Maryse JOBERT-FIORE	X	Christian ARNOUX	
ST GENIS LES OLLIERES	Patrick PETITDIDIER	X	Frédérique NOVAT	
ST GERMAIN AU MT D'OR	Paul DIDIER	X	Jean SYBORD	
ST PRIEST	Stéphane PEILLET	e	Sophie VERGNON	e
ST ROMAIN AU MT D'OR	Gilbert PUPIER	X	Pascal WAGET	
STE FOY LES LYON	Alain BAVOZET	X	Pierre BARRELLON	
SATHONAY-CAMP	Bernard DUPONT	X	Raymond DUDA	
SATHONAY-VILLAGE	Jean-Paul BOURÉE	X	Marie-Louise PONSIN	
SOLAIZE	Jean-Michel BUDYNEK	X	Alain BOMBRUN	p
TASSIN LA DEMI-LUNE	François SINTES	e	Eric GAUTIER	X
TOUR DE SALVAGNY (la)	Jacques DEBORD	X	Jean-Philippe JAL	
VAULX EN VELIN	Pierre DUSSURGEY	e	Muriel LECERF	
VENISSIEUX	Jean-Maurice GAUTIN		Mustafa GUVERCIN	
VERNAISON	Patrick PEREZ	X	Jean-François GOUX	
VILLEURBANNE	Didier VULLIERME	e	Pascal MERLIN	e

## ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n° 179 du 8 février 2017 ;
- Compte rendu d'activités du président ;
- **Délibérations pour acte :**
  - C-2017-03-29/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du Comité n° C-2016-01-20/03 du 20 janvier 2016, modifiée.
  - C-2017-03-29/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 14 mars 2017 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C-2016-01-20/04 du 20 janvier 2016.
  - C-2017-03-29/03 • État des travaux de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'année 2016.
- **Délibérations d'intérêt commun :**
  - C-2017-03-29/04 • Adoption du Budget primitif 2017 du budget principal.
  - C-2017-03-29/05 • Adoption du Budget primitif 2017 du budget annexe « réseau de chaleur Sathonay-Camp ».
  - C-2017-03-29/06 • Adoption du Budget primitif 2017 du budget annexe « réseau de chaleur La Tour-de-Salvagny ».
  - C-2017-03-29/07 • Adoption du Budget primitif 2017 du budget annexe « Photovoltaïque ».
- **Questions diverses.**



*(La séance est ouverte sous la présidence de M. ABADIE)*

**M. ABADIE.-** Nous sommes aujourd'hui à Marcy l'Étoile, qui est l'une des nouvelles communes au sein du SIGERLy. Monsieur le Maire aura un peu de retard, c'est son adjoint qui va nous faire une petite présentation de la commune.

Je vous donne la parole.

**M. JASSERAND** (Marcy l'Étoile).- Merci, Monsieur ABADIE.

Bienvenue à Marcy l'Étoile, commune de l'ouest lyonnais, adhérente au SIGERLy depuis le 1er janvier 2017. C'est tout récent.

Nous avons l'habitude de parler de village. En fait, c'est un gros village de 3 750 habitants, sur une surface de 500 hectares, dont un peu plus de 100 hectares pour le parc de Lacroix-Laval, juste en face. Je pense que beaucoup de monde dans la salle le connaît. 95 % de la surface du parc de Lacroix-Laval est sur la commune de Marcy l'Étoile.

La particularité de Marcy l'Étoile, c'est son activité industrielle. Sur la commune de Marcy l'Étoile, il y a 7 120 emplois salariés, chiffres de 2013 mais qui sont à peu près bons aujourd'hui, avec quelques industriels de premier plan, surtout de l'industrie dans la biologie :

- Sanofi : 3 740 collaborateurs, dont 25 % en recherche & développement, 25 % des chercheurs sur la commune, et 75 % en production. L'activité de Sanofi est une activité de recherche, de mise au point et production de vaccins.
- BioMérieux : 1 000 salariés. Son activité est le diagnostic in vitro pour lutter contre les maladies infectieuses. Grosso modo, 1 000 personnes y travaillent sur la commune. Avec récemment l'installation du siège mondial, ce dont nous sommes très fiers. Il est juste en face de Lacroix-Laval, à côté du terrain de football, avec aujourd'hui 300 salariés et une montée en puissance puisque deux autres bâtiments doivent être construits. On va monter à 800 personnes sur le siège de BioMérieux. C'est très intéressant à visiter, une conception vraiment d'avant-garde.
- VetAgro Sup : l'école vétérinaire, avec 315 salariés.
- INTEFP (Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) avec 80 salariés. C'est la formation des inspecteurs du travail.
- Eleusis, avec 65 salariés. C'est un hôpital pour les maladies de longue durée.
- IRIS, un centre de rééducation.

Voilà les grosses activités qui sont sur la commune.

Le parc de Lacroix-Laval : 810 hectares.

Notre commune est caractérisée aussi par une grosse activité associative, avec plus de 50 associations. Vous avez pu voir les affiches à l'entrée, nous avons eu un festival de musique qui s'appelle le Festival Les Nuits du Loup, qui a eu un beau succès, beaucoup de soirées étaient complètes, c'était la 8ème édition.

Actuellement, les points forts de la commune : vous avez pu voir qu'il y a des chantiers à énergie positive. On construit une crèche juste derrière. C'est un concept assez basique, on n'a pas voulu faire une usine à gaz : il y a une chaudière à gaz, et un puits canadien qui récupère un peu de calories, un peu de fraîcheur, un peu de chaleur, qui intervient sur la circulation de l'air.

Donc des aménagements en cours et d'autres qui vont arriver : nous allons construire une halle juste devant la salle des fêtes, un peu dans l'esprit de La Tour de Salvagny. Nous sommes en train de dynamiser et d'activer le centre-ville.

Voilà une présentation rapide de la commune.

Merci de votre présence et merci pour vos travaux dans cette assemblée, travaux qui sont précieux.

Monsieur le Président, à vous.

*(Applaudissements).*

**M. ABADIE.-** Merci.

Nous sommes très heureux d'être dans une commune aussi dynamique. Nous aimerions tous avoir autant d'entreprises qui travaillent sur notre commune. Tout à l'heure vous l'avez dit, à Marcy l'Étoile, il y a deux travailleurs pour un habitant. C'est un beau challenge. Félicitations !

Je vous propose de démarrer le comité, puisque nous avons le quorum.

Je vous rappelle, chaque fois que vous demanderez la parole, de bien vous présenter, de dire la commune d'où vous êtes issu. Et bien entendu, en cas de départ, de le signaler à la table d'inscription.

Nous avons des départs de personnel au niveau du SIGERLy : Frédéric SONNIER, technicien CEP et gestion du patrimoine, nous a quittés. Michel GIRARDOT est parti à la retraite. Nous sommes en train de travailler pour les remplacer.

- **Désignation du secrétaire de séance**

**M. ABADIE.-** Le secrétaire de séance sera M. Yves JASSERAND.

Nous avons quelques excusés (*lecture des absents et des pouvoirs*).

<b>AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATIONS</b>
---

### **Adoption du procès-verbal n° 179 du Comité du 8 février 2017**

**M. ABADIE.-** Nous démarrons le comité avec tout d'abord l'adoption du procès-verbal du dernier comité, qui a eu lieu le 8 février 2017.

Nous n'avons reçu aucune observation. Y a-t-il des observations dans la salle ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Tout le monde, puisque je n'ai pas eu d'abstention.

***Le procès-verbal n°179 du Comité du 08/02/2017 est adopté à l'unanimité.***

### **Compte rendu d'activités du Président et du Bureau**

**M. ABADIE.-** (*Lecture du compte-rendu d'activités*).

- Le Bureau s'est réuni les 14 et 21 février 2017 et les 7,14, 21, 28 mars 2017;
- 9 février 2107 : Présentation du Schéma directeur de l'énergie de la Métropole devant les acteurs lyonnais de l'énergie (au Rectorat).
- 9 février 2017 : Réunion GrDF sur le déploiement GAZPAR.
- 9 février 2017 : Réunion avec Lyon Métropole Habitat sur le réseau de chaleur de Sathonay-Camp, puisque Lyon Métropole Habitat va brancher ses bâtiments sur notre réseau.
- 14 février 2017 : Bureau de l'Agence locale de l'énergie (ALE).
- 17 février 2017 : Réunion USéRAA sur le financement d'EDF (représenté par M. RODRIGUEZ).
- 21 février 2017 : Présentation au Bureau du SIGERLy du Schéma directeur de l'énergie par la Métropole de Lyon en présence de M. Roland CRIMIER qui est maintenant le vice-président à l'énergie.
- 14 mars 2017 : Commission générale du SIGERLy.
- 15 mars 2017 : Réunion avec Lyon Métropole Habitat sur le réseau de chaleur de Sathonay-Camp.
- 28 mars 2017 : Départ en retraite de M. GIRARDOT (agent SIGERLy)
- 28 mars 2017 : Recrutement d'un technicien MOE EP et de deux techniciens CEP.



## AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

### □ Délibérations pour acte

C-2017-03-29/01

#### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C\_2016-01-20/03 DU 20 JANVIER 2016, MODIFIÉE

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président*

*Confer page 17.*

**M. ABADIE.-** *(lecture des décisions prises par le Président).*

Cela montre la montée en puissance des études, puisque qui dit études, dit après réalisation des travaux.

*(Poursuite de la lecture des décisions prises par le Président).*

Voilà pour toutes les mises en route des travaux et des maîtrises d'œuvre.

C-2017-03-29/02

#### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 14 MARS 2017 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C\_2016-01-20/04 DU 20 JANVIER 2016

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président*

*Confer page 19.*

**M. ABADIE.-** *(lecture des décisions prises par le Bureau).*

- Modification n°9 du tableau des effectifs : c'est la réorganisation des services Gestion du patrimoine et Conseil en énergie partagée. C'est une simple modification de délibération.
- Modification n°10 sur les emplois permanents du service Administration générale : c'est le même principe.
- Financement par fonds de concours : cela concerne les travaux d'éclairage public du lotissement du Bois Dieu à Lissieu pour 408 500 €.

*(reprise lecture des décisions prises par le Bureau).*

- Vente de certificats d'économie d'énergie auprès d'Amsterdam Capital Trading (ACT), pour un montant de 3,10 €/MWh cumac. Le montant global faisait 112 000 €. Nous avons profité de l'opportunité d'une demande assez forte, puisqu'en moyenne le coût était de 2,1 € et on est là à plus de 3 €. Donc c'était l'occasion de le faire.

J'ai en terminé avec les décisions prises par le Bureau.

Je vous demande d'en prendre acte.

**ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS  
LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNÉE 2016**

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président*

*Confer page 20.*

**M. ABADIE.-** Je vais vous faire un état des travaux de la commission consultative. Je rappelle que suite à la modification de nos statuts, il a fallu remettre en place cette commission consultative des services publics locaux.

*(Lecture de l'état des travaux CCSPL 2016).*

4 novembre 2016 : nous avons fait une présentation succincte des tarifs sociaux de l'énergie, pour rappeler un peu comment se pratiquaient ces tarifs.

Nous avons rappelé le principe de la substitution du Chèque énergie aux tarifs sociaux de l'énergie, avec le lancement de l'expérimentation. Beaucoup de questions ont été posées, notamment sur les modalités opérationnelles et le retour d'expérience.

Nous avons présenté la politique sociale de la Métropole de Lyon autour de l'énergie, avec des représentants de la Métropole.

Voilà pour les travaux de la commission consultative.

Je vous demande d'en prendre acte.

**□ Délibérations d'intérêt commun :**

**M. ABADIE.-** Nous allons passer au gros du dossier qui va nous concerner, c'est le vote du budget principal et des budgets annexes. Je rappelle que lors de notre dernier comité, dans le débat d'orientation budgétaire, le rapport que nous avons voté, nous avons fait une présentation très complète de l'ensemble des rapports et nous avons proposé, puisque cela avait été très long, plus de deux heures de débat, que pour le vote du budget primitif nous insisterions plus sur les modifications qui ont été apportées par rapport à ce qui avait été dit lors du débat d'orientation budgétaire. Mais bien entendu, vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez sur ce budget primitif.

Je vais donner la parole à Dominique AMADIEU pour la présentation de ces budgets.

**Mme AMADIEU.-** Étant donné qu'on avait vu d'une façon très détaillée la présentation du rapport d'orientation budgétaire, je vais simplement vous donner les modifications qui sont intervenues depuis le mois dernier.

**BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente*

*Confer page 21.*

**Mme AMADIEU.-** En ce qui concerne la section de fonctionnement : il y a une diminution des charges de personnel, qui passent de 2 100 000 à 2 075 000 €. Finalement, nous n'avons pas donné suite à un recrutement, donc il y a une diminution des charges de personnel.

Par ailleurs, sur le compte de dotations aux provisions, nous avons positionné 300 000 € pour un éventuel contentieux avec les riverains sur la chaufferie de Sathonay-Camp. Le tribunal devrait en principe se prononcer dans l'année.

Ce sont les deux principales modifications sur le budget principal, que ce soit en section de fonctionnement ou en section d'investissement.

Je propose simplement de vous énumérer les chapitres puisqu'on doit voter par chapitre, en vous indiquant les montants.

*(Présentation du budget principal 2017).*

Nous en avons terminé pour le budget principal.

**M. ABADIE.-** Nous vous avons donné les chiffres. Je voudrais apporter quelques précisions.

Par rapport aux charges de personnel, Dominique vous a rappelé que nous avons prévu de créer trois postes, et finalement on ne créera que les postes pour le CEP. On ne prendra pas un chargé de mission pour travailler sur la norme ISO 26000.

Des questions avaient été posées sur les prévisions pour l'achat d'électricité, vous vous étiez étonnés d'un écart important entre le compte administratif 2016 et la prévision budgétaire 2017. Donc je vous donne des éléments pour répondre à l'interrogation de deux ou trois d'entre vous qui avaient posé la question.

Je rappelle que lors du compte administratif 2016, nous avons 2 331 000 €. En 2015, on avait un peu plus : 2 429 000 €. Ce qui montre qu'il y a très peu de différentiel. Et on a prévu cette année 3 730 000 €, soit un différentiel de 1 400 000 €, qui s'explique de la façon suivante :

- Une augmentation de 5 % de l'électricité que l'on achète, augmentation classique, qui correspond à un montant de 116 590 €.
- Une extension du périmètre, avec 8 des 10 communes qui nous ont confié l'éclairage public. Donc là aussi une augmentation, qui correspond à 1 122 000 € supplémentaires.
- Le contentieux avec la CRE : les fameux 5 %. À l'époque, notre ministre avait refusé l'augmentation. Elle a perdu, du coup un rattrapage est fait, donc on a ce contentieux qui vient se greffer, qui correspond au même montant que les 5 %, soit 116 590 €.
- Le mécanisme de capacité de 2 %, qui s'applique sur les marchés d'achat d'énergie, qui correspond à 23 318 €.
- Un report de factures de 2016 de 20 000 €. Ce qui explique pourquoi vous aviez plus en 2015 et moins en 2016. En fait, il y avait un report de certaines factures, puisqu'on avait changé de fournisseur entre-temps, et le temps de faire les équilibres...

Donc on retrouve 1 398 000 €, ce qui correspond aux 1 400 000 € de différence avec le compte administratif 2016.

On nous avait signalé un écart important et je voulais vous donner ces précisions. Y a-t-il des questions par rapport aux chiffres que l'on vous a donnés ?

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** Bonsoir à tous.

J'ai quand même une question relative au chapitre 11 des dépenses de fonctionnement. Vous avez comparé, dans les papiers que l'on a reçus, deux BP. En termes de compte administratif, si j'ai bien compris, il y a une évolution d'un peu plus de 2 M€ sur le chapitre 11 entre 2016 et le BP 2017. Pourriez-vous nous expliquer cela ?

Les explications fournies par Pierre préalablement n'expliquent pas tout. J'aimerais savoir où se situe la croissance au niveau du chapitre 11, précisément ?

Autre question, les opérations d'ordre patrimoniales, je ne suis pas sûr que tout le monde sache ce que ça veut dire ?

**M. ABADIE.-** On commence par les charges à caractère général. On va voir où il y a les différences, sans reprendre ligne par ligne

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** C'est le poste qui concentre les augmentations.

**M. ABADIE.-** Bien sûr, puisqu'on passe de 5 800 000 € à 8 200 000 €.

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** Attention, parce que c'est une comparaison CA/BP, donc c'est aléatoire.

**M. ABADIE.-** Oui, il faut la relativiser. On est bien d'accord.

**Mme AMADIEU.-** Dans les postes, il y a l'achat d'énergie, qui au budget précédent était de 2 475 000 € et passe à 3 535 000 €. Il y a également les entretiens et réparations de réseaux, qui étaient l'année dernière à 1 555 000 € et passent à 2 472 500 €. Je ne sais pas si ça fait la différence de 2 M€.

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** Pas totalement.

**Mme AMADIEU.-** Ce sont les plus gros écarts qu'il y a sur le chapitre 11, charges à caractère général.

**M. ABADIE.-** Voilà les grands chiffres qui diffèrent.

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** Ça doit faire pour l'instant 2,7 M€. Pourquoi y a-t-il autant d'augmentation sur la maintenance des réseaux ? Pourriez-vous nous l'expliquer ?

**M. ABADIE.-** Sur l'entretien et les réparations des réseaux ?

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** L'entretien et la maintenance des réseaux, oui.

**M. ABADIE.-** Parce qu'il y a plus de travaux, je pense. Ça correspond à l'entretien des éclairages publics : 17 000 points lumineux supplémentaires vont être repris dans les nouvelles communes.

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** Alors précisons « réseau électrique », s'il vous plaît.

**M. RODRIGUEZ.-** C'est l'intégration de la maintenance de l'éclairage public.

**M. ABADIE.-** Je regarde les autres chiffres pour voir s'il y a des différences. Mais il n'y a rien.

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** C'est surtout ce chapitre 11.

**M. ABADIE.-** Je vois un poste qui varie : les contrats de prestations de service passent à 318 000 €.

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** C'est le chapitre 611.

**M. ABADIE.-** Sinon, pour les autres postes, je ne vois rien d'anormal.

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** On peut s'étonner de 30 % d'augmentation.

**M. ABADIE.-** Oui, mais nous sommes cette année dans un cas particulier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous avons récupéré 10 communes, qui représentent 25 % en population et 25 % en volume d'affaires. Ce qui est énorme. D'où 25 d'un côté, 30 de l'autre, on est à peu près dans les ratios qu'il faut.

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** Et merci d'avoir fait les efforts sur le chapitre 12, on apprécie.

**M. ABADIE.-** J'ai pour principe d'écouter ce que mes élus me demandent. Après le débat d'orientation budgétaire, à la réunion de Bureau qui a suivi, j'ai repris point par point les demandes que vous aviez faites et on les a regardées.

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** Merci à toi et à ton Bureau.

**M. ABADIE.-** D'autres questions ?

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** Les opérations d'ordre patrimoniales... ?

**Mme AMADIEU.-** Opérations d'ordre patrimoniales : 1 410 000 €, il s'agit de la TVA.

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** On est tous très contents de la TVA, sauf pour le FCTVA qui est pour nous.

**M. ABADIE.-** On a répondu aux questions de notre collègue M. FORMISYN.

Pas d'autre question ? Je vous propose de voter par chapitre.

Je te laisse les énumérer.

**M. FORMISYN (Charbonnières).-** Si vous le demandez expressément, on peut voter globalement et ce sera adopté chapitre par chapitre.

**M. ABADIE.-** Pour simplifier, on va vous proposer de voter globalement, mais en fait ils seront répartis chapitre par chapitre. De toute façon, vous avez tous les éléments, le chiffre total est le reflet de l'ensemble des chapitres.

**Mme AMADIEU.-**

#### ❖ SECTION FONCTIONNEMENT

- **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour le budget primitif 2017 à 43 180 637,09 € :**  
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Les recettes de fonctionnement, avec les différents chapitres tels qu'affichés, s'équilibrent à hauteur de 43 180 637,09 €.**

La section de fonctionnement est en parfait équilibre.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### ❖ SECTION INVESTISSEMENT

- **Les dépenses d'investissement, avec les différents chapitres tels que je vous les ai énumérés tout à l'heure, s'élèvent à 38 060 589,43 €.**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Les recettes d'investissement, avec les différents chapitres tels qu'affichés, s'élèvent à 38 060 589,43 €.**

La section d'investissement est en parfait équilibre.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité

**M. ABADIE.-** Merci.

Nous passons aux budgets annexes.

C-2017-03-29/05

<b>BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP »</b>
---

*Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente*

*Confer page 26.*

**Mme AMADIEU.-** Pour le Réseau de chaleur de Sathonay Camp, il y a des différences par rapport au rapport qui vous a été présenté. On avait fait une surestimation, donc il y a eu un ajustement des dépenses et des recettes.

*(Présentation du budget annexe 2017 Réseau de chaleur Sathonay-Camp).*

**M. ABADIE.-** Peut-être expliquer les mouvements que l'on a faits par rapport au rapport.

**Mme AMADIEU.-** On a une diminution des charges du chapitre 11, marché public d'exploitation, de 164 000 €. Ce qui portait la section d'exploitation à 1 283 667 €. Également une baisse des recettes de vente de chaleur de 216 000 €. Il y a donc un parfait équilibre entre les deux. Par contre, il n'y a pas de virement de la section d'investissement, comme cela avait été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire.

**M. ABADIE.-** Je souhaitais apporter la précision car c'est important. Sinon, il n'y a rien de particulier. Et on le verra sur les autres budgets, c'est conforme à ce qui avait été dit lors du débat d'orientation budgétaire.

Même principe, nous voterons le montant global, sachant que c'est considéré comme voté chapitre par chapitre.

**Mme AMADIEU.-** Budget primitif 2017 de Sathonay-Camp :

#### ❖ SECTION EXPLOITATION

- **Les dépenses de la section d'exploitation telles qu'indiquées, avec les chapitres qui doivent figurer au tableau derrière, s'élèvent à 1 283 667,13 €.**
- **Les recettes de la section d'exploitation s'élèvent à 1 283 667,13 €.**

La section d'exploitation du budget 2017 de Sathonay-Camp est en parfait équilibre.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **SECTION INVESTISSEMENT**

- **Les dépenses d'investissement, avec les différents chapitres énumérés, s'élèvent à 1 491 896 €.**
- **Les recettes investissement, avec les chapitres indiqués tout à l'heure, s'élèvent à 1 491 896 €.**

La section d'investissement du budget 2017 de Sathonay-Camp est en parfait équilibre.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. ABADIE.-** Je rappelle pour mémoire que comme ce sont les budgets, tout le monde vote. Parfois on a des modalités de votes différents, mais là, c'est tout le monde.

C-2017-03-29/06

<p align="center"><b>BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY »</b></p>
---

*Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente*

*Confer page 28.*

**Mme AMADIEU.-** Pour le réseau de chaleur de La Tour de Salvagny, ce sont les mêmes budgets que ceux présentés lors du débat d'orientation budgétaire au mois de février. Il y a juste une petite différence au chapitre 011 : une diminution de la maintenance de 4 000 €. Cela a été pris en compte dans le budget primitif.

*(Présentation du budget annexe 2017 Réseau de chaleur La Tour de Salvagny).*

Avez-vous des questions ?

**M. ABADIE.-** Nous passons au vote.

**Mme AMADIEU.-** Nous allons procéder au vote :

❖ **SECTION EXPLOITATION**

- **Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 114 161 €.**
- **Les recettes d'exploitation s'élèvent à 114 161 €.**

La section d'exploitation est en parfait équilibre.

Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **SECTION INVESTISSEMENT**

- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 44 914 €.**
- **Les recettes d'investissement s'élèvent à 44 914 €.**

La section d'investissement est en parfait équilibre.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité

**BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE  
« PHOTOVOLTAÏQUE »**

*Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente*

*Confer page 30.*

**Mme AMADIEU.-** En ce qui concerne le budget annexe 2017 photovoltaïque, il n'y a aucun changement par rapport au débat d'orientation budgétaire.

*(Présentation du budget annexe 2017 Photovoltaïque).*

❖ **SECTION EXPLOITATION**

- **Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 133 469,00 €.**
- **Les recettes exploitation s'élèvent à 133 469,00 €.**

La section d'exploitation est en parfait équilibre.

Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **SECTION INVESTISSEMENT**

- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 145 270,00 €.**
- **Les recettes d'investissement s'élèvent à 145 270,00 €.**

La section d'investissement est en parfait équilibre.

Avez-vous des questions ? Non.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité

**M. ABADIE.-** Merci à vous tous.

Nous avons eu un comité assez long la dernière fois, aujourd'hui il est un peu plus court.

Le prochain Comité aura lieu le 14 juin à Chassieu. On avait dit qu'on irait dans les nouvelles communes. On vérifie qu'il n'y a pas de match mais on ne peut pas toujours faire comme on veut.

Je rappelle que lors du comité qui a lieu en juin, on organise parfois quelque chose pour les membres du comité. L'année dernière, nous avons diné au parc de Miribel Jonage. À Chassieu, il y a un golf métropolitain, nous verrons si nous pouvons organiser quelque chose. Nous vous tiendrons au courant. Je pense qu'il y aura la possibilité de faire quelque chose.

En tout cas, merci à vous toutes et tous.

Merci encore à la commune de Marcy l'Étoile de nous recevoir dans cette magnifique salle.

Notre collègue a une question diverse ?

**QUESTIONS DIVERSES**

**M. ARTERO (Jonage).-** Nous venons de réaliser un lotissement, qui a été pris en compte par votre référent, après avoir relevé toutes les réserves, etc. Donc la commune a fait une délibération pour la prise en compte de l'éclairage public.

J'ai cru comprendre, il me semble avoir vu passer un document, que toutes les autres délibérations sur les autres lotissements qui ont été faits depuis déjà un certain temps, il va falloir les reprendre ?

**M. ABADIE.-** On a mis en place le transfert de la compétence de l'éclairage public avec des modalités particulières concernant les lotissements. On fait une distinction entre les lotissements fermés et les lotissements ouverts.

Tout lotissement qui est fermé n'est pas pris en compte dans l'éclairage public. Ce sont directement les syndicats, les AFUL, qui gèrent leur éclairage public.

Concernant les lotissements ouverts, on a donné aux communes trois possibilités :

- Première possibilité : ne rien prendre. C'est leur choix, ce sont des lotissements privés, ils peuvent ne pas prendre en charge la totalité, et cela reste comme ça.
- Deuxième possibilité : ne prendre en charge que l'achat d'énergie, sous la responsabilité du pouvoir de police des maires. On considère que le maire a le pouvoir de police pour les problèmes de sécurité, la commune -et par relais le syndicat lorsqu'elle l'a transféré-, peut prendre en charge l'éclairage public. Donc que l'achat d'énergie.
- Troisième possibilité : prendre l'achat de l'énergie et le petit matériel, pas l'investissement global, en général. Lorsque vous le faites sur votre commune, pour des soucis d'équité de traitement, on souhaite que l'ensemble des lotissements soient traités de la même façon. Parce que dans certaines communes, avec l'histoire, on avait des communes où la commune ne prenait rien ou prenait tout en charge, ou ne prenait que l'électricité. Il faudra voir ensemble concernant les lotissements.

Voilà pour répondre à la question.

**M. ARTERO (Jonage).**- Autre question : les bâtiments sportifs, vous ne les prenez pas en compte ?

**M. ABADIE.**- Les abords des stades ou des espaces ouverts sont pris en compte. Après, il y a la question de l'éclairage de l'intérieur des bâtiments, c'est-à-dire la salle des fêtes, etc., ça, on ne le prend pas.

Voilà pour essayer d'être clair.

**M. BARRET (Métropole de Lyon).**- La question de l'éclairage public sur les lotissements concerne uniquement les lotissements d'habitation ou les lotissements d'activités économiques ?

**M. ABADIE.**- En principe, les lotissements d'habitation.

**M. ABADIE.**- Nous avons fini l'ordre du jour.

*(La séance est levée à 19 h 38).*



## DÉLIBÉRATIONS

C-2017-03-29/01

### COMpte-REndU DES DÉCISiONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C\_2016-01-20/03 DU 20 JANVIER 2016, MODIFIÉE

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 20 janvier 2016, modifiée, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 8 février 2017 :

☞ **Accord-cadre n° 15.07** Mission de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux :

N° de marché	Affaire	Offre retenue	Montant du marché en € HT	Date de notification
15.07/57	Rue des Maures à Montanay	BCI	4 550,00	29/01/2017
15.07/58	Rue Croix Blanche à Montanay	BCI	9 830,00	29/01/2017
15.07/59	Rue de l'Auberge à St Symphorien d'Ozon	BCI	1 254,00	29/01/2017
15.07/60	Rue Cambon à Villeurbanne	SAFEGE	5 250,00	14/02/2017
15.07/61	Rue Séverine entre la rue Alfred Musset et la place de la Paix à Villeurbanne	ERCD	12 810,00	17/02/2017
15.07/62	Rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne	BCI	5 470,00	10/03/2017
15.07/63	Rue Decomberousse entre Francia et rue de la Soie à Villeurbanne	ERCD	6 250,00	17/02/2017
15.07/64	Rue des Roses à Villeurbanne	ERCD	9 500,00	17/02/2017
15.07/65	Rue de la Giraudière à Brignais	SAFEGE	14 855,00	21/02/2017
15.07/66	Chemin de Corcelle entre chemin du Pelet et route de Buye à Charly	ERCD	10 910,00	24/02/2017
15.07/67	Rue de Bellevue à St Fons	BCI	5 256,00	24/02/2017
15.07/68	Rues Pasteur et Politzer à St Fons	BCI	5 250,00	24/02/2017
15.07/69	Place Prainet à Décines	ERCD	8 925,00	17/02/2017
15.07/70	Rues Ste Mayol et Pavés à Ternay	BCI	17 095,00	24/02/2017
15.07/71	Rue Louis Vignon et rue de l'Église à Charly	BCI	4 570,00	10/03/2017
15.07/72	Rue des Mont d'or à St Didier au Mont d'Or	ERCD	19 180,00	17/03/2017
15.07/73	Rue Vincent à Champagne au Mont d'Or	ERCD	39 800,00	17/03/2017
15.07/74	Rue Jules Chausse à Chaponost	BCI	9 150,00	17/03/2017

N° de marché	Affaire	Offre retenue	Montant du marché en € HT	Date de notification
15.07/75	Avenue André Devienne à Chaponost	SAFEGE	10 510,00	24/03/2017
15.07/76	Route de Collonges à Chaponost	BCI	3 850,00	24/03/2017
15.07/77	Rue des Brosses à Communay	ERCD	11 174,00	17/03/2017
15.07/78	Chemin de l'Afrique à Chassieu	ERCD	26 107,50	21/03/2017
15.07/79	Chemin de Trève à Chassieu	BCI	15 990,00	17/03/2017
15.07/80	Rue Victor Hugo à Saint Didier au Mont d'Or	SAFEGE	32 987,50	24/03/2017

- ☞ **Décision n° 2017-001-D** du 17 mars 2017 : Financement par fonds de concours de la commune de Couzon au Mont d'Or pour l'opération d'enfouissement rue Saint Léonard, pour **116 250 €** ;
- ☞ **Décision n° 2017-002-EP** du 17 mars 2017 : Financement par fonds de concours de la commune de Couzon au Mont d'Or pour l'opération d'éclairage public rue de la République pour **5 500 €** ;
- ☞ **Décision n° 2017-003-EP** du 17 mars 2017 : Financement par fonds de concours de la commune de Couzon au Mont d'Or pour l'opération d'éclairage public Parking Georges Lyvet, pour **500 €**.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président*

#### **Le Comité syndical**

- PREND ACTE de ces décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée au président par délibération n° C\_2016-01-20/03 du 20 janvier 2016, modifiée.

*Date de réception en Préfecture : 05/04/2017  
Date d'affichage : 05/04 /2017*



**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU  
DU 14 MARS 2017 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU  
COMITÉ N° C\_2016-01-20/04 DU 20 JANVIER 2016**

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président*

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 14 mars 2017, en application de la délibération n° C\_2016-01-20/04 du 20 janvier 2016 :

<b>N° Décision</b>	<b>Objet</b>
B-2017-03-14/01	<ul style="list-style-type: none"><li>• Modification n° 9 du tableau des effectifs – réorganisation des services Gestion du patrimoine et Conseil en énergie partagé (modifications des délibérations C-2014-12-10/36, C-2014-12-10/35 et B-2015-09-29/01).</li></ul>
B-2017-03-14/02	<ul style="list-style-type: none"><li>• Modification n° 10 du tableau des effectifs - emplois permanents - Service administration générale (modification des délibérations n° C-2014-12-10/18, C-2014-12-10/19 et C-2014-12-10/21).</li></ul>
B-2017-03-14/03	<ul style="list-style-type: none"><li>• Financement par fonds de concours - travaux d'éclairage public du lotissement du Bois Dieu à Lissieu pour 408 500 €.</li></ul>
B-2017-03-14/04	<ul style="list-style-type: none"><li>• Études énergétiques - demandes de subventions auprès de l'ADEME et de la région Rhône-Alpes.</li></ul>
B-2017-03-14/05	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vente de certificats d'économies d'énergie (CEE) auprès d'Amsterdam Capital Trading (ACT) pour un montant de 3,10 €/MWh cumac.</li></ul>

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président*

**Le Comité syndical**

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Bureau du 14 mars 2017 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération C\_2016-01-20/04 du 20 janvier 2016.

*Date de réception en Préfecture : 05/04/2017*

*Date d'affichage : 05/04 /2017*



<b>ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNÉE 2016</b>
---

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président*

Par les délibérations C-2007-09-26/04, C-2014-05-14/04 et C-2016-02-10/05, le SIGERLy a mis en place une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Au titre de ses attributions, la commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du CGCT ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 du CGCT.

L'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales précise que « *le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

La commission consultative des services publics locaux du SIGERLy s'est réunie à deux reprises les 18 mai 2016 et 4 novembre 2016. Les membres de la commission ont examiné successivement les points suivants :

#### CCSPL du 18 mai 2016

- LINKY : quelles questions soulevées par la généralisation ? Réponses du SIGERLy et d'ERDF ;
- Présentation du compte-rendu d'activité de la concession électricité (CRAC) pour l'année 2014 ;
- Présentation du rapport de contrôle de la concession d'électricité au titre de l'année 2014 par le SIGERLy ;
- Présentation du compte-rendu d'activité de la concession gaz (CRAC) pour l'année 2014 ;
- Présentation du rapport de contrôle de la concession gaz au titre de l'année 2014 par le SIGERLy.

#### CCSPL du 4 novembre 2016

- Présentation succincte des tarifs sociaux de l'énergie ;
- Substitution du chèque énergie aux tarifs sociaux de l'énergie - lancement de l'expérimentation ;
- Expérimentation du chèque énergie – modalités opérationnelles et retour d'expérience ;
- Politique sociale de la Métropole de Lyon autour de l'énergie.

Vu les relevés de décisions de la CCSPL des 18 mai et 4 novembre 2016 annexés à la présente délibération,

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur :*

#### **Le Comité syndical**

- **PREND ACTE** du rapport relatif aux travaux réalisés par la CCSPL pour l'année 2016.

*Date de réception en Préfecture : 05/04/2017*

*Date d'affichage : 05/04 /2017*

## BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

*Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente*

Vu la délibération C-2017-02-08/03 et son annexe relative au rapport d'orientation budgétaire ;

Le projet de budget général s'équilibre en 2017 en mouvements réels à **65 738 773,09 €**

Pour 2016, les prévisions du budget primitif s'élevaient à **47 754 390,85 €**

La variation des budgets 2016-2017 est donc de **+ 37,66 %**

**Le tableau suivant retrace les inscriptions budgétaires 2016-2017 afin de visualiser les évolutions :**

	BP 2016	BP 2017	Variation 2016-2017
<b>Montant global du budget (réel) en € = A + B</b>	47 754 390,85	65 738 773,09	+37,66 %
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses totales	36 651 361,93	43 180 637,09	+17,81 %
Opérations d'ordre	12 047 656,47	14 092 453,43	+16,97 %
<b>Dépenses réelles = A</b>	<b>24 613 705,46</b>	<b>29 088 183,66</b>	+18,18 %
Recettes totales	36 651 361,93	43 180 637,09	+17,81 %
Opérations d'ordre	0,00	0,00	
<b>Recettes réelles</b>	<b>36 651 361,93</b>	<b>43 180 637,09</b>	+17,81 %
<b> INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses totales	24 000 685,39	38 060 589,43	+58,58 %
Opérations d'ordre	860 000,00	1 410 000,00	+63,95 %
<b>Dépenses réelles = B</b>	<b>23 140 685,39</b>	<b>36 650 589,43</b>	+58,38 %
Recettes totales	24 000 685,39	38 060 589,43	+58,58 %
Opérations d'ordre	12 907 656,47	15 502 453,43	+20,10 %
<b>Recettes réelles</b>	<b>11 093 028,92</b>	<b>22 558 136,00</b>	+103,35 %

La prévision budgétaire 2017 prend en compte toutes les compétences exercées et missions assurées par le SIGERLY.

### Conformément aux éléments exposés lors du débat d'orientation budgétaire 2017 :

#### **1. S'agissant du fonctionnement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :**

- Au chapitre 011

Au chapitre 011 figurent à la fois les dépenses liées à la compétence « éclairage public » à hauteur de 6,5 M€, celles relatives à l'achat de matériel câblé en partie remboursé par les opérateurs câblés dans le cadre des opérations de dissimulation coordonnées pour 1,15 M€.

Concernant l'éclairage public, 42 communes transfèrent leur compétence « éclairage public » soit 8 communes de plus qu'en 2016. Le syndicat est le « quasi » propriétaire des équipements qui lui sont mis à disposition. À ce titre, lui incombent toutes les dépenses de fonctionnement liées à l'éclairage public. L'année 2017 sera marquée par une augmentation significative de ces dépenses. En effet, avec la gestion de 17 000 points lumineux supplémentaires, le parc va passer d'environ 39 000 à 56 000 points lumineux. Cela se traduit notamment par une augmentation de l'enveloppe financière pour la maintenance et les achats d'énergie.

- Au chapitre 012

La prévision de la masse salariale s'établit pour 2017 à 2 075 000 € soit 4.80% des dépenses de la section de fonctionnement (à noter qu'elle est inférieure de 25 000 € par rapport à la prévision du DOB). Le Budget primitif 2016 établissait la prévision à 2 M€ soit 5,45 % du budget primitif.

- Au chapitre 014

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité représente environ 34,5 % du budget, Au 31 décembre 2016, 55 communes avaient confié cette taxe au syndicat ; au 1<sup>er</sup> janvier 2017 elles sont désormais 61. Ainsi, le produit de la taxe reversée à 99 % aux communes membres par le syndicat va être en progression.

- Aux chapitres 65 et 66

- Concernant le chapitre 65, il recouvre les indemnités des élus et la part en fonctionnement de la dette SYDER. Ainsi, alors que cette dernière était quasiment éteinte du fait de la séparation du SYDER et du SIGERLy en 2001, elle se voit à nouveau augmentée avec l'adhésion de 10 nouvelles communes. À noter que la dette SYDER pèse à la fois aux chapitres 65 (468 615 €) et au chapitre 66 (359 547 €).
- Par ailleurs, le chapitre 66 comporte également le remboursement des intérêts d'emprunts du SIGERLy pour 2 666 760 €.

- Au chapitre 68

Une dotation aux provisions pour risque de contentieux a été inscrite au budget pour 300 000 €. Le tribunal administratif devrait se prononcer au cours de l'année 2017 sur le recours formé contre le SIGERLy par les riverains de la chaufferie de Sathonay-Camp.

## **2. S'agissant du fonctionnement en matière de recettes, les principaux éléments sont les suivants :**

L'ensemble des prévisions est en nette augmentation pour 2017, les contributions des communes membres constituent comme les années précédentes la principale ressource de fonctionnement.

- Au chapitre 74

Avec 22,9 M€ prévus en 2017, le montant des contributions est en nette augmentation dans toutes ses composantes. Les 4 M€ de la nouvelle dette SYDER constituent la principale cause de cette augmentation de 24,78 %. Tous les ans, sous réserve de l'accord de ses membres, le syndicat appelle à leur fiscalisation lors du vote des contributions. En 2016, environ 16 M€ ont été directement reportés sur la fiscalité des ménages.

- Au chapitre 75

Après les contributions, les redevances de concession constituent une source importante de financement. La prévision 2017 est en augmentation de 5.91 % par rapport à la prévision 2016. Les ressources de Concessions (R1, R2, art. 8) sont de 4 527 000 € attendus.

Du fait de sa modification de périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SIGERLy se voit transférer de la Métropole de Lyon, en raison de sa sortie du SYDER, le territoire correspondant à 10 nouvelles communes pour les concessions électricité et gaz. Ainsi, le périmètre des concessions étant élargi, le syndicat voit ses recettes augmenter en conséquence.

- Au chapitre 70

La prévision relative aux remboursements des opérateurs câblés est également en augmentation du fait de la prévision de travaux 2017.

### **3. S'agissant de l'investissement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :**

- Au chapitre 16

Le remboursement en capital des emprunts contractés par le SIGERLy pour 2017 est de 7,9 M€ contre 7,8 M€ en 2016. Par ailleurs, ce chapitre se voit augmenter de la nouvelle dette SYDER en capital pour 3 520 000 € dû à l'intégration de 10 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier.

- Au chapitre 23

Les demandes de travaux des communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public constituent la principale dépense d'investissement.

Pour 2017, la prévision de travaux augmente sensiblement par rapport à celle du budget primitif 2016 avec un montant prévisionnel de 25 M€ au lieu de 15 M€ (+66 %). De plus, cette prévision pourrait être revue à la baisse tout au long du cycle budgétaire.

Cette augmentation de la prévision se justifie par :

- L'adoption de la PPI de la Métropole de Lyon en 2015 incite les communes membres à s'engager dans des travaux de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public. Les travaux du SIGERLy étant liés à 80 % aux travaux de voirie, ils devraient logiquement augmenter jusqu'en 2020 sous réserve de futures capacités financières de nos membres.
- Les 10 nouvelles communes représentaient environ 25 % de l'activité « travaux » du SYDER. La programmation de travaux dont elles nous ont fait part est relativement importante notamment compte tenu du fait que le SYDER n'a pas souhaité en 2016 répondre à l'ensemble de leurs demandes afin de simplifier le transfert en fin d'année.

### **4. S'agissant de l'investissement en matière de recettes, les principaux éléments sont les suivants :**

Les recettes d'investissement regroupent le financement de toutes dépenses d'investissement et le remboursement en capital des emprunts contractés. Le syndicat ayant fait le choix de ne pas amortir ses travaux d'investissement (dissimulation coordonnée de réseaux et éclairage public), il ne dispose que de faibles dotations aux amortissements.

- Au chapitre 021

Le syndicat vire tous les ans de façon constante environ 11 à 14 millions d'euros de sa section de fonctionnement à la section d'investissement. En 2017, malgré l'avance de trésorerie faite aux communes entrantes notamment pour les dépenses de fonctionnement de la compétence éclairage public, le virement de la section de fonctionnement est de 13,9 M€ ;

En termes d'autofinancement, compte tenu de l'amortissement du capital de la dette d'environ 8 M€, de la nouvelle dette SYDER de 3,5 M€ et des faibles dotations aux amortissements (pour mémoire, le syndicat n'amortit pas ses travaux), la capacité d'autofinancement se maintient autour de 5 à 6 M€ comme les années précédentes. Pour le financement des 25 M€ de travaux prévus, le syndicat devra recourir à l'emprunt à hauteur de 19,3 M€ pour l'année 2017, soit environ 22 % d'autofinancement ;

- Au chapitre 10

Le FCTVA finance les investissements réalisés par le syndicat hors mandat de maîtrise d'ouvrage, hors TVA Enedis et hors travaux Métropole de Lyon (réfection de voirie) qui ne sont pas éligibles ;

- Au chapitre 13

Ce chapitre comporte la vente des Certificats d'économies d'énergie pour 250 000 € et le versement par les communes de fonds de concours pour le financement « hors contributions » des travaux de réseaux et d'éclairage public à hauteur de 532 750 €.

Cette prévision sera réajustée toute l'année, au fil de l'eau, en fonction du souhait des communes de financer leurs travaux par fonds de concours.

- Au chapitre 16

En corrélation avec la hausse des investissements, l'emprunt augmente également, avec 19 M€ prévus pour 2017. Afin de ne pas générer de « sur-emprunt », cette somme est également susceptible d'être revue à la baisse tout au long de l'année en fonction de l'éventuelle baisse des investissements.

- Au chapitre 27

La TVA Enedis correspond à un transfert de droit à TVA qui s'opère entre le concessionnaire (Enedis) et le concédant. Ainsi le SIGERLy récupère 20 % sur les travaux effectués sur les réseaux électriques. Elle représente environ 10 à 15 % du montant annuel des investissements. À noter que la TVA Enedis augmente sensiblement en 2017 puisqu'elle est proportionnelle à la prévision de travaux 2017 en forte augmentation.

Compte tenu des orientations et grandes masses financières susmentionnées, le budget devrait s'équilibrer autour de 43,18 M€ en fonctionnement et 38 M€ en investissement soit une augmentation globale d'environ 9 M€ soit +12 % par rapport au budget 2016 due essentiellement à l'intégration de 10 communes supplémentaires.

Les résultats de l'exercice 2017 seront repris au budget supplémentaire qui interviendra après le vote du compte administratif 2016.

Le budget est voté par nature. Conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT, le Comité se prononce sur le vote des crédits par chapitre.

### **Le budget primitif 2017 joint comprend :**

#### **I – Informations générales**

- Informations statistiques, fiscales et financières (p.4)
- Modalités et vote du budget (p.5)

#### **II – Présentation générale du budget**

- Vue d'ensemble, sections (p.6)
- Vue d'ensemble, section de fonctionnement, chapitres (p.7 p.8)
- Vue d'ensemble, section d'investissement, chapitres (p.9 p.10)
- Balance générale du budget, dépenses (p.11-p.12)
- Balance générale du budget, recettes (p.13)

#### **III – Vote du budget**

- Section de fonctionnement, détail des dépenses par articles (p.15 à p.17)
- Section de fonctionnement, détail des recettes par articles (p.18)
- Section d'investissement, détail des dépenses par articles (p.20 à p.21)
- Section d'investissement, détail des recettes par articles (p.22 à p.23)
- Opération d'équipement, détail des chapitres (p.24)

#### **IV – Les annexes**

- Présentation croisée par fonction, vue d'ensemble (p.25 à p.32)
- Présentation croisée par fonction, détail fonctionnement (33 à p.54)
- Présentation croisée par fonction, détail investissement (p.55 à p.91)
- États de la dette (p.92 à p.99)
- Méthodes utilisées pour les amortissements (p.100)
- Etat des provisions (p.101)
- Détail des opérations pour le compte de tiers (p.102 à p.131)
- État du personnel (p. 133 à p.135)
- Liste des services individualisés dans un budget annexe (p.136)

## LE BUDGET PRIMITIF 2017 SE PRESENTE AINSI :

### **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011 - Charges à caractère général.....	8 246 260,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel .....	2 075 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante .....	503 115,77 €
Chapitre 66 - Charges financières .....	3 026 307,13 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles.....	7 500,76 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions .....	300 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits .....	14 930 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections .....	173 453,43 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement .....	13 919 000,00 €
<b>Soit un total de.....</b>	<b>43 180 637,09 €</b>

### **Recettes de fonctionnement**

Chapitre 013 - Atténuations de charges .....	3 000,00 €
Chapitre 70 - Produit des services.....	441 500,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes .....	15 070 000,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations.....	22 972 500,09 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante .....	4 587 000,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers.....	96 637,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels .....	10 000,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>43 180 637,09 €</b>

### **Dépenses d'investissement**

Chapitre 13 - Subventions d'investissement .....	64 212,00 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts.....	11 437 526,21 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles .....	55 539,54 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.....	83 311,68 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours.....	25 000 000,00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières.....	10 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations d'ordre patrimoniales .....	1 410 000,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>38 060 589,43 €</b>

### **Recettes d'investissement**

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers.....	849 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement .....	783 136,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées .....	19 458 000,00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières .....	1 450 000,00 €
Chapitre 024 - Produits des cessions.....	18 000,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections .....	173 453,43 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales .....	1 410 000,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement.....	13 919 000,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>38 060 589,43 €</b>

**Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

### Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	18	3	4	84	84	84	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	44	1	1	45	45	45	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	6	0	2	12	12	12	0	0
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>4</b>		<b>141</b>	<b>141</b>	<b>141</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- VOTE les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2017

Date d'affichage : 05/04 /2017



C-2017-03-29/05

### BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP »

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Vu la délibération C-2007-06-20/05 du 20 juin 2007, créant le budget annexe « Réseau de chaleur de Sathonay-Camp » ;

Vu la délibération C-2017-02-08/03 et son annexe relative au rapport d'orientation budgétaire ;

Le budget 2017 relatif à cette activité de distribution de chaleur se présente ainsi (les montants sont hors taxe) :

#### Dépenses de la section d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général .....	666 816,11 €
Chapitre 012 – Charges de personnel .....	10 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières.....	218 955,02 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles .....	6 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections .....	381 896,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>1 283 667,13 €</b>

#### Recettes de la section d'exploitation

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de service .....	1 225 400,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections .....	58 267,13 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>1 283 667,13 €</b>

**Dépenses d'investissement**

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées.....	323 628,87 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours .....	1 110 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections .....	58 267,13 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>1 491 896,00 €</b>

**Recettes d'investissement**

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées.....	1 110 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections .....	381 896,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>1 491 896,00 €</b>

**Les sections d'exploitation et d'investissement sont présentées en équilibre.**

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente*

**Le Comité syndical**

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	19	3	4	88	88	88	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	44	1	1	45	45	45	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	6	0	2	12	12	12	0	0
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>4</b>		<b>145</b>	<b>145</b>	<b>145</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- VOTE les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

*Date de réception en Préfecture : 05/04/2017*

*Date d'affichage : 05/04 /2017*



<b>BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY »</b>
---

*Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente*

Vu la délibération C-2007-12-12/02 du 12 décembre 2007 créant ce budget annexe permettant la réalisation d'une chaufferie bois avec réseau urbain de chaleur qui alimente en chauffage les logements de la ZAC du Contal de La Tour de Salvagny ;

Vu la délibération C-2017-02-08/03 et son annexe relative au rapport d'orientation budgétaire ;

Le budget annexe 2017 pour le réseau de chaleur de La Tour de Salvagny se présente ainsi (les montants sont HT) :

**BUDGET 2017 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR  
DE LA TOUR DE SALVAGNY**

***Dépenses de la section d'exploitation***

Chapitre 011 - Charges à caractère général .....	55 636,60 €
Chapitre 012 - Charges de personnel .....	5 800,00 €
Chapitre 023 - Virement section investissement .....	16 351,00 €
Chapitre 66 - Charges financières .....	7 810,40 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections .....	28 563,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>114 161,00 €</b>

***Recettes de la section d'exploitation***

Chapitre 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de service .....	98 777,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections .....	15 384,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>114 161,00 €</b>

***Dépenses de la section d'investissement***

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées .....	25 130,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours .....	4 400,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections .....	15 384,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>44 914,00 €</b>

***Recettes de la section d'investissement***

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement .....	16 351,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections .....	28 563,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>44 914,00 €</b>

***Les sections d'exploitation et d'investissement sont présentées en équilibre.***

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

### Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	19	3	4	88	88	88	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	44	1	1	45	45	45	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	6	0	2	12	12	12	0	0
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>4</b>		<b>145</b>	<b>145</b>	<b>145</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- VOTE les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2017

Date d'affichage : 05/04 /2017



<b>BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »</b>
---

*Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente*

Vu la délibération C-2008-02-06/04 du 6 février 2008 créant le budget annexe « Photovoltaïque » ;

Vu la délibération C-2017-02-08/03 et son annexe relative au rapport d'orientation budgétaire ;

Le budget 2017 relatif à cette activité de production d'électricité de proximité se présente ainsi (les montants sont Hors Taxe) :

### BUDGET 2017 DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »

***Dépenses de la section d'exploitation***

Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	14 284,31 €
Chapitre 012 – Charges de Personnel.....	1 200,00 €
Chapitre 66 – Charges financières .....	33 554,69 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections .....	84 430,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>133 469,00 €</b>

***Recettes de la section d'exploitation***

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de service .....	118 236,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections .....	15 233,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>133 469,00 €</b>

***Dépenses de la section d'investissement***

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts .....	69 197,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles .....	60 840,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections .....	15 233,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>145 270,00 €</b>

***Recettes de la section d'investissement***

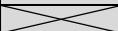
Chapitre 13 – Subvention d'investissement.....	45 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes .....	15 840,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections .....	84 430,00 €
<b>Soit un total de.....</b>	<b>145 270,00 €</b>

***Les sections d'exploitation et d'investissement sont présentées en équilibre.***

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

### Le Comité syndical

à l'unanimité des membres présents ou représentés

Affaires d'intérêt commun								
Adhérents	Nombre de délégués	Pouvoirs	Nombre de voix par délégué	Total des voix	Résultat du vote			
					Nombre de voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Métropole de Lyon	19	3	4	88	88	88	0	0
Communes dans le périmètre de la Métropole de Lyon	44	1	1	45	45	45	0	0
Communes situées en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Millery, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles)	6	0	2	12	12	12	0	0
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>4</b>		<b>145</b>	<b>145</b>	<b>145</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- VOTE les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 05/04/2017

Date d'affichage : 05/04 /2017

